



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Septième session**

Genève, 22 et 23 septembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la septième session**

qui se tiendra à Genève les 22 et 23 septembre 2020.

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie.
4. Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments.
5. Dialogue sur les réglementations et les stratégies visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique.
6. Lignes directeurs et meilleures pratiques destinées aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant à la pandémie de COVID-19.
7. Questions diverses.
8. Dates de la prochaine session.
9. Adoption des conclusions et recommandations.
10. Adoption du rapport et clôture de la session.

**II. Ordre du jour provisoire annoté****1. Adoption de l'ordre du jour***Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

## 2. Élection du Bureau

À sa sixième session en 2019, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (ci-après, le Groupe d'experts) a élu Antonela Solujić (Serbie), Romanas Savickas (Partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Université technique du Danemark (PNUE-DTU), Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague) et Piyush Verma (Centre international de recherche sur l'énergie) Vice-Présidents pour deux ans.

La présidence du Bureau du Groupe d'experts est assurée par Aleksandar Dukovski (Centre macédonien pour l'efficacité énergétique), et la vice-présidence par Nurengiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), Andrei Miniankou (Biélorus), Natalia Jamburia (Géorgie), Christian Noll (Allemagne), Alfredo Pini (Italie), Boris Melqvist (Melnichuk) (Fédération de Russie), Antonela Solujić (Serbie), Kostiantyn Gura (Ukraine), Benoît Lebot (Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique), Martin Kumar Patel (Université de Genève), Zlatko Pavičić (Réseau des inventeurs croates), Romanas Savickas (Partenariat PNUE-DTU, Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague), Alisa Freyre (Services Industriels de Genève), Piyush Verma (Centre international de recherche sur l'énergie), et, en tant que membres de droit, par Hannes Mac Nulty et Stefan Buettner (coprésidents de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie), et Burkhard Schulze Darup et Andres Jaadla (coprésidents de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments).

À sa cinquième session, en 2018, le Groupe d'experts a élu les membres ci-après du Bureau pour un mandat de deux ans, qui expirera donc en 2020 à la fin de sa septième session : Aleksandar Dukovski (Centre macédonien pour l'efficacité énergétique) à la présidence ; à la vice-présidence, Nurengiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), Andrei Miniankou (Biélorus), Natalia Jamburia (Géorgie), Christian Noll (Allemagne), Alfredo Pini (Italie), Boris Melqvist (Melnichuk) (Fédération de Russie), Kostiantyn Gura (Ukraine), Benoît Lebot (Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique), Martin Kumar Patel (Université de Genève), Zlatko Pavičić (Réseau des inventeurs croates), Alisa Freyre (Services Industriels de Genève) et, en tant que membres de droit, Hannes Mac Nulty et Stefan Buettner (coprésidents de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie), et Burkhard Schulze Darup et Andres Jaadla (coprésidents de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments).

Le Groupe d'experts est invité à élire les membres du Bureau.

## 3. Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/3 – Projet de plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie et évaluation du rôle de la Commission économique pour l'Europe dans sa mise en œuvre

ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.2 – Framing the ambition of carbon neutrality (Définir les ambitions de la neutralité carbone)

Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie qui a été créée en 2018, doit faire en sorte que l'industrie s'engage davantage en faveur d'une production, d'une logistique et d'une consommation plus durables et plus économes en énergie, encourager la collaboration entre les décideurs et le secteur industriel, et permettre l'échange de savoir-faire et de meilleures pratiques entre les experts concernés, l'objectif général étant de faire de l'efficacité énergétique une ressource à part entière. Une des principales raisons de ces travaux est la nécessité de remédier aux déficits de communication, qui nuisent à la compréhension de ce que sont l'efficacité énergétique et ses applications concrètes. Ces déficits de communication, de même que l'inégale diffusion de l'information, ont été relevés non seulement au sein des entreprises, mais aussi entre les entreprises et les décideurs et entre les nombreuses organisations de

soutien qui mettent des ressources à la disposition de ces entreprises et conçoivent des programmes à leur intention. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec d'autres organisations, les milieux universitaires et les parties prenantes.

Les problèmes associés aux déficits de communication et les moyens d'y remédier ont été examinés à l'occasion de plusieurs ateliers. Ces ateliers ont marqué le début d'un processus qui vise à amener les décideurs et le secteur industriel à engager un dialogue sur les mesures à prendre pour que celui-ci joue un rôle moteur dans l'accélération des efforts en faveur de l'efficacité énergétique, sur la base d'analyses de rentabilité ; des recommandations ont été élaborées à la suite de ces ateliers.

Le plan de travail du Groupe d'experts pour 2020-2021 prévoit que l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie est chargée : a) d'élaborer un plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie, qui s'inspire des principales priorités opérationnelles dans le secteur industriel et qui tient compte des obstacles qui freinent le développement de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE et des solutions pour la promouvoir ; b) d'évaluer les rôles de la CEE et d'autres organisations parties prenantes dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les représentants sont invités à examiner, réviser et approuver le document résultant de ces travaux (ECE/ENERGY/GE.6/2020/3), qui a été établi par les coprésidents de l'Équipe spéciale en collaboration avec le Président du Groupe d'experts et avec l'appui du secrétariat. Ce document présente le projet de plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie et l'évaluation du rôle de la CEE dans sa mise en œuvre ; il contient également une proposition visant à proroger le mandat de l'Équipe spéciale pendant la période 2021-2022, et éventuellement de le prolonger encore, afin de mener à bien les activités qui y sont prévues. Ce document sera soumis à l'approbation du Comité de l'énergie durable à sa vingt-neuvième session.

#### **4. Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/4 – Mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments

ECE/ENERGY/121 – Promoting Energy Efficiency Standards and Technologies to Enhance Energy Efficiency in Buildings (Promouvoir les normes et les technologies relatives à l'efficacité énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments) (ECE Energy Series n° 60 – en anglais seulement)

À titre de rappel, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui relève de la CEE, a élaboré les Orientations-cadres de la CEE pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (les « orientations-cadres », ECE/ENERGY/GE.6/2017/4). En 2017, les comités dont elle relève (le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire (anciennement Comité du logement et de l'aménagement du territoire)) ont approuvé les orientations-cadres. Pour déployer les orientations-cadres, la CEE a lancé l'initiative sur les bâtiments à haut rendement énergétique, qui vise à accélérer la transformation du parc immobilier dans le monde. Le plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8) prévoyait un examen et, au besoin, une mise à jour des orientations-cadres. Le projet de mise à jour des orientations-cadres est présenté dans le document publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.6/2020/4. Les représentants sont invités à l'examiner et, s'ils le souhaitent, à approuver les orientations-cadres actualisées.

Au cours de la période 2017-2019, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et son Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ont réalisé plusieurs projets qui ont été financés par les Gouvernements du Danemark et de la

Fédération de Russie et par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (CEMN).

Les représentants sont également invités à passer en revue les activités et les résultats des travaux de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et à lui faire des recommandations sur la manière de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées et qui sont énoncées dans son mandat pour 2020-2021 (ECE/ENERGY/2019/8, annexe). Le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable est invité, en particulier, à déterminer quelle action concrète il pourrait entreprendre pour renforcer la sensibilisation au rôle des énergies renouvelables dans les bâtiments à haute performance énergétique.

## **5. Dialogue sur les réglementations et les stratégies qui visent à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/5 – Moyens de promouvoir l'énergie durable – Recommandations du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.3 – Digitalization: enabling the new phase of energy efficiency (Le numérique mis au service d'une nouvelle phase de l'efficacité énergétique)

L'amélioration de l'efficacité énergétique est un objectif important des politiques publiques qui visent à accélérer la transition vers un système énergétique durable. En effet, accroître l'efficacité énergétique est l'un des moyens les plus efficaces sur le plan des coûts de répondre à la demande croissante d'énergie et d'en garantir une utilisation plus rationnelle, d'assurer le bien-être économique et une meilleure qualité de vie, et de contribuer à l'amélioration de l'environnement ainsi qu'à la sécurité énergétique dans la majorité des pays. Il existe toutefois encore un certain nombre d'obstacles d'ordre législatif, stratégique, économique et financier au renforcement de l'efficacité énergétique.

Sur la base des résultats d'un exercice de modélisation et des consultations s'y rapportant, menées dans le cadre du projet visant à renforcer les capacités des États membres de la CEE d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'énergie (« Moyens de promouvoir l'énergie durable »), des conclusions et recommandations ont été élaborées (voir le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/5) afin de fournir des informations sur les politiques d'efficacité énergétique viables qui ont été mises en place pour assurer à la région de la CEE une énergie durable.

Le rôle du numérique dans la fourniture de services énergétiques et l'amélioration de l'efficacité énergétique est examiné dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.3. Le document traite aussi d'une série de questions connexes qui intéressent également les autres organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable et qui pourraient donc faire l'objet d'activités futures relatives aux interactions qui relèvent de la compétence de celui-ci.

Les représentants sont invités à formuler des observations concernant les documents soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **6. Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipement utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19**

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.4 – Guidelines and best practices for micro-, small and medium enterprises in delivering energy efficient products and in providing renewable energy equipment in the post-COVID-19 recovery phase (Lignes directrices et meilleures pratiques destinées aux microentreprises et aux petites et moyennes

entreprises concernant la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans la période de relèvement suivant la pandémie de COVID-19)

Le rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dans la fourniture de produits à haute performance énergétique et d'équipements utilisant des énergies renouvelables peut devenir déterminant dans la période de relèvement qui suivra la pandémie de COVID-19, dès lors que les mesures d'incitation nécessaires sont mises en place. Cela peut être l'un des moyens de relancer l'activité de ces entreprises ou même d'en créer de nouvelles à un moment défavorable à l'emploi.

La CEE a récemment réalisé une étude sur cette question, dans le cadre d'un projet du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de COVID-19 » ; cette étude est composée de plusieurs volets : une analyse de la situation à laquelle ces entreprises doivent faire face après la crise de la COVID-19 ; les meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui montrent comment elles peuvent réagir ; les mesures qu'elle peuvent prendre pour fournir des produits à haute performance énergétique et des équipements utilisant des énergies renouvelables, qui les aideraient à rétablir un climat d'optimisme économique ; des recommandations sur la création d'un climat favorable à ces entreprises qui facilite une reprise économique axée sur les objectifs de développement durable. Cette étude a également servi de base à un cours de formation en ligne.

Les représentants sont invités à débattre des résultats de cette étude, en prenant note des meilleures pratiques qui ont été recensées dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et qui peuvent être utiles au relèvement des microentreprises et des petites et moyenne entreprises après la pandémie de COVID-19, et à examiner les lignes directrices, les meilleures pratiques et les recommandations qui y sont énoncées.

## 7. Questions diverses

*Document(s) :* ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.5 – Strategy of the Group of Experts on Energy Efficiency: vision, mission, goals and objectives (Stratégie du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique : vision de l'avenir, mission, buts et objectifs)

La vision de la présidence quant à l'avenir du Groupe d'experts, qui a été présentée au Bureau à sa réunion du 12 mai 2020, a été bien accueillie. Elle comporte trois volets distincts (mais liés entre eux) et les messages correspondants, chacun constituant l'une des futures priorités du Groupe d'experts : a) l'énergie au service de la qualité de la vie – dont le message suppose non seulement qu'il faut agir en faveur d'une baisse de la consommation d'énergie, améliorer autant que possible les procédés industriels et réduire les factures d'énergie, mais aussi qu'il faut considérer l'énergie elle-même comme une source d'avantages socio-économiques et sanitaires ; b) la conservation de l'énergie, qui donne une vision plus claire des manières de réduire la consommation d'énergie et les émissions en modifiant nos comportements et permet ainsi d'éviter des modifications radicales des marchés et des modèles économiques ; c) une énergie à un prix plus abordable, grâce à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, ces dernières ne devant pas être évaluées uniquement en fonction des résultats financiers et de leur valeur monétaire, mais plutôt au regard des fondements économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Le document d'information ECE/ENERGY/GE.6/2020/INF.5, établi par la présidence avec le concours du secrétariat, présente la vision de l'avenir, la mission, les buts et les objectifs du Groupe d'experts, ainsi que sa valeur ajoutée, l'utilité de ses travaux, les objectifs communs dans le cadre du sous-programme de la CEE sur l'énergie durable et d'autres questions. Le document est présenté au Groupe d'experts pour information et observations éventuelles.

## **8. Dates de la prochaine session**

La huitième session du Groupe d'experts devrait se tenir à Genève les 20 et 21 septembre 2021.

## **9. Adoption des conclusions et recommandations**

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la réunion.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et les recommandations convenues.

## **10. Adoption du rapport et clôture de la session**

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées.

Le Président du Groupe d'experts et le secrétariat établiront le rapport de la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen et approbation par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport établi sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président prononcera ensuite la clôture de la réunion.

---